

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture
et de la souveraineté alimentaire

ARRÊTÉ

portant nomination au conseil d'administration de l'École nationale supérieure de paysage de Versailles.

Le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment les articles R. 812-4 et R. 812-6 ;

Vu la délibération du conseil d'administration de l'École nationale supérieure de paysage de Versailles du 3 novembre 2010.

ARRÊTE

Article 1er

Sont nommés membres du conseil d'administration de l'École nationale supérieure de paysage de Versailles :

1° Au titre des représentants de l'Etat :

Représentant du ministre chargé de l'enseignement supérieur :

- Le recteur de la région académique Île-de-France, ou son représentant ;

Représentants du ministre chargé de l'agriculture :

- Le directeur général de l'enseignement et de la recherche, ou son représentant ;
- Le vice-président du Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux, ou son représentant ;

Représentant du ministre chargé de la culture :

- Le directeur général des patrimoines, ou son représentant ;

Représentant du ministre chargé de la transition écologique et de la cohésion des territoires :

- Le directeur général de l'aménagement, du logement et de la nature, ou son représentant ;

2° Au titre des personnalités représentatives des professions et des activités éducatives, économiques et de recherche présentant un lien avec les missions de l'établissement :

- M. Henri BAVA, paysagiste DPLG, professeur à l'université de Karlsruhe, président de la Fédération française du paysage (FFP) ;
- M. Laurent GATINEAU, président de CY Cergy Paris Université ;
- M. Jean-Pierre GUENEAU, président de la société nationale d'horticulture de France (SNHF) ;
- Mme Hélène PESKINE, architecte urbaniste en chef de l'Etat, secrétaire permanente du Plan urbanisme construction architecture ;
- M. Jean-Christophe QUINTON, architecte DPLG, directeur de l'Ecole nationale supérieure d'architecture de Versailles ;
- Mme Elisabeth ROJAT-LEFEBVRE, directrice du conseil de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement des Yvelines ;
- Mme Claire TRAPENARD, paysagiste DPLG, directrice de l'agence « D'ICI LA » ;
- Mme Célia VEROT, directrice générale de la fondation du patrimoine.

Article 2

La directrice de l'École nationale supérieure de paysage de Versailles est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin Officiel* du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire.

Fait à Paris, le 8 Juin 2023

Pour le ministre et par délégation :

Le directeur général de l'enseignement et de la recherche,



Benoît BONAIMÉ